

Questions orales

LES ARMOIRIES DU CANADA

rance-chômage se prévalaient du régime régulièrement. De nos jours, cette catégorie de prestataires dépasse nettement les 40 p. 100. Leur nombre a incroyablement augmenté. C'est l'une des raisons pour lesquelles le coût du régime était passé de 8 milliards à 17 milliards de dollars lorsque nous en avons hérité en 1993.

Le député devrait savoir que le régime ne servait plus à aider les gens qui étaient sans emploi ni à les habiliter à réintégrer le marché du travail. Diverses industries l'utilisaient de plus en plus comme mesure de supplément du revenu.

Une importante recommandation a d'ailleurs été formulée à cet égard lors des audiences publiques. Ce qui ressort du rapport concernant les travailleurs saisonniers, c'est que ses auteurs ne sont pas en faveur d'un régime à deux niveaux. Ils ont toutefois proposé une solution nuancée qui s'appuierait sur les principes régissant la fixation de taux particuliers. Comme c'est le cas avec toute police d'assurance, plus quelqu'un s'en prévaut, plus ses primes sont modifiées. Voilà le genre de principe que nous avons appliqué avec beaucoup de modération en l'occurrence. Ce principe vise à décourager un peu ceux qui voudraient recourir davantage au régime.

Cela n'a rien de discriminatoire. Cette mesure vise simplement à tenir compte de l'augmentation vertigineuse des coûts occasionnée par le fait qu'on a beaucoup plus recouru au régime depuis dix ans.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, les saisonniers sont des usagers honnêtes du système dont la seule culpabilité est de faire rouler l'économie saisonnière régionale.

Le ministre reconnaît-il que les régions qui vivent en bonne partie de la forêt, de la pêche et du tourisme, comme l'est du Québec et du Canada, seront parmi les principales victimes de sa réforme et qu'il en fera des régions de seconde zone, formées de chômeurs de seconde classe?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, il est dommage que le député n'ait pas écouté la réponse précédente.

Quoi qu'il en soit, je vais souligner que un quart de million de travailleurs des industries saisonnières pourront toucher des prestations pendant plus longtemps. En additionnant les sommes réellement versées, on constate qu'avec le système fondé sur les heures, on octroiera plus d'argent. Grâce à ce système, pour la première fois, on prendra pleinement en considération et on reconnaîtra à sa juste valeur tout le temps travaillé. Voilà ce que veulent ces travailleurs. Ils veulent qu'on reconnaisse pleinement le temps travaillé et qu'on évite de les assujettir à une série de formules artificielles.

C'est ce que nous avons fait. Chaque dollar de cotisation et chaque heure travaillée sont maintenant pris en considération dans le cadre du nouveau régime d'assurance-emploi.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est, Réf.): Monsieur le Président, aujourd'hui le secrétaire parlementaire du solliciteur général a émis un communiqué décrivant en détail les modifications qui sont apportées aux armoiries. Nous avons passé l'avant-midi à essayer de comprendre l'objet exact du communiqué, qui est d'ailleurs rédigé comme un roman de LeCarré.

Au bureau du premier ministre, on a dit tout ignorer de ces modifications et à celui du whip des libéraux, on a répondu: «Il doit y avoir une erreur.» Quant au bureau du Conseil privé, personne ne semble être au courant de rien.

Nous aimerions connaître l'objet de cette grande discrétion. Pourquoi procéder maintenant à des modifications? Comment se fait-il que personne en face ne sait de quoi retourne le communiqué?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, les modifications apportées aux armoiries n'ont rien d'étonnant. Il y en a eu plusieurs au fil des ans. Nous constatons, quoique tardivement, qu'il y en a une maintenant.

Si le député veut en faire tout un plat, qu'il aille dehors s'installer sur le dos de la licorne.

• (1445)

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est, Réf.): Monsieur le Président, on entend toujours avec plaisir les réparties exceptionnelles de ce ministre pas très orthodoxe.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Chers collègues, dans la mesure du possible, essayons d'éviter les remarques personnelles. Je demande à tous les députés de choisir judicieusement leurs mots.

J'invite le député de Fraser Valley—Est à poser sa question.

M. Strahl: Monsieur le Président, la réponse du ministre montre clairement que l'arrogance du gouvernement n'a aucune limite. D'abord, les ministériels recourent aux vieilles tactiques du gouvernement Mulroney, en adoptant à toute vapeur des mesures sur le veto constitutionnel et la société distincte sans même consulter les Canadiens. Aujourd'hui, ils veulent modifier les armoiries du Canada, parce qu'ils jugent que le moment est bien choisi pour que la modification passe inaperçue au Parlement.

Pourquoi le gouvernement tente-t-il de modifier en cachette les armoiries du Canada et pourquoi modifier les symboles fondamentaux du Canada au moment même où nous déployons des efforts pour préserver l'unité de notre pays?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué que les modifications dont il est question remontaient à 1987. Nous ne sommes donc pas en train de les faire. Nous faisons imprimer des brochures pour expliquer à tous les Canadiens les symboles de leur pays.